

Fiche d'information à l'usage des patients bénéficiant d'une scintigraphie osseuse

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé de réaliser une scintigraphie osseuse. Le but de cet examen est de mettre en évidence des lésions non détectables ou difficilement détectables par d'autres techniques d'imagerie. Cet examen ne sera réalisé qu'avec votre consentement.

Vous devez impérativement vous munir de l'ordonnance rédigée par votre médecin, demandant la scintigraphie osseuse.

Il est également important que vous vous présentiez à votre rendez-vous de scintigraphie osseuse avec vos examens d'imagerie antérieurs (radiographies, échographies, scanners, IRM, anciennes scintigraphies osseuses, TEP), vos derniers examens de laboratoire (prises de sang) ainsi qu'avec l'ordonnance des médicaments que vous prenez actuellement.

Déroulement de l'examen :

Accueil par l'équipe paramédicale et médicale du service de Médecine Nucléaire.

Injection intra veineuse d'un produit contenant un isotope radioactif (le technétium 99m). Le produit injecté ne présente pas de risque d'intolérance (absence d'allergie) et l'irradiation induite par cette technique est faible.

L'acquisition des images a lieu 2 à 3 heures après l'injection et dure environ 20 minutes. Ces images peuvent parfois être précédées par des acquisitions précoces (clichés de 5 à 10 minutes réalisés quelques minutes après l'injection) et/ou d'une acquisition tomoscintigraphique couplée à un scanner faible dose de 15 à 25 minutes après la réalisation du corps entier. Vous êtes en position allongée sur le dos et vous devez rester immobile en respirant calmement. L'appareil utilisé, une gamma-caméra, est constitué de détecteurs positionnés à proximité de votre corps. Il n'y a habituellement pas de problème de claustrophobie.

Nous vous recommandons de boire abondamment (1 litre d'eau) dans l'intervalle de temps entre l'injection du produit et l'acquisition des images puis d'uriner juste avant l'acquisition des images dans les toilettes du service de Médecine Nucléaire réservées aux patients injectés.

Entre l'heure de l'injection et l'heure de l'imagerie, vous êtes libre de vos mouvements.

Si, pour convenance personnelle, vous restez dans le service de Médecine Nucléaire, une salle d'attente est réservée aux patients injectés. Vous passerez alors 3-4 h dans le service de Médecine Nucléaire.

Votre préparation à l'examen :

Il n'est pas nécessaire d'être à jeun et vous pouvez prendre vos médicaments habituels.

En particulier, si vous prenez un traitement contre la douleur, il est essentiel que vous emportiez une dose nécessaire et suffisante à assurer un effet pour la journée de l'examen scintigraphique.

Les examens sont habituellement réalisés en l'absence de risque de grossesse mais cette dernière ne constitue qu'une contre-indication relative.

Si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être, merci de le signaler par avance ou dès votre arrivée dans le service.

Risques éventuels et dose d'irradiation :

Cet examen utilise un produit radioactif qui sera naturellement éliminé en quelques heures.

La quantité pondérale du produit administré est extrêmement faible, il n'existe pas de toxicité, les réactions allergiques sont très exceptionnelles.

La dose de rayonnements ionisants délivrée à l'occasion de cet examen est du niveau des faibles doses et correspond approximativement, comme les examens de radiologie, à une ou plusieurs années d'irradiation naturelle en France.

A ce faible niveau d'exposition, aucun détriment sur la santé n'a jamais pu être démontré et si un tel risque devait exister il serait sans commune mesure par rapport au bénéfice attendu pour votre santé du fait de la réalisation de l'examen.

Afin d'accélérer l'élimination naturelle par les voies urinaires de cette très faible irradiation résiduelle, il vous est recommandé de boire abondamment et d'uriner fréquemment. Des consignes d'hygiène sont à respecter (tirer la chasse d'eau, essuyer toutes projections, se laver les mains) pour une durée qui vous sera précisée.

Pendant les heures qui suivront votre sortie du service, vous serez susceptibles de délivrer vous-même, à vos proches et votre entourage, de très faibles doses de rayonnements qui ne présentent non plus aucun risque.

Aucune mesure d'éviction particulière n'est recommandée pour l'entourage et les sujets contacts, y compris les enfants en bas âge et les femmes enceintes, les doses cumulées étant toujours très inférieures à 1 mSv et très souvent équivalentes à celles délivrées par l'irradiation naturelle de certaines régions sur quelques jours.

Certains lieux comportent des détecteurs de radioactivité (aéroports, certains postes frontières...) que vous pouvez déclencher parfois plusieurs jours après l'examen. Un certificat indiquant l'élément radioactif qui vous a été administré peut vous être fourni sur demande.

Si vous devez être hospitalisé dans les jours qui suivent, signalez au service d'hospitalisation que vous avez eu un examen scintigraphique.